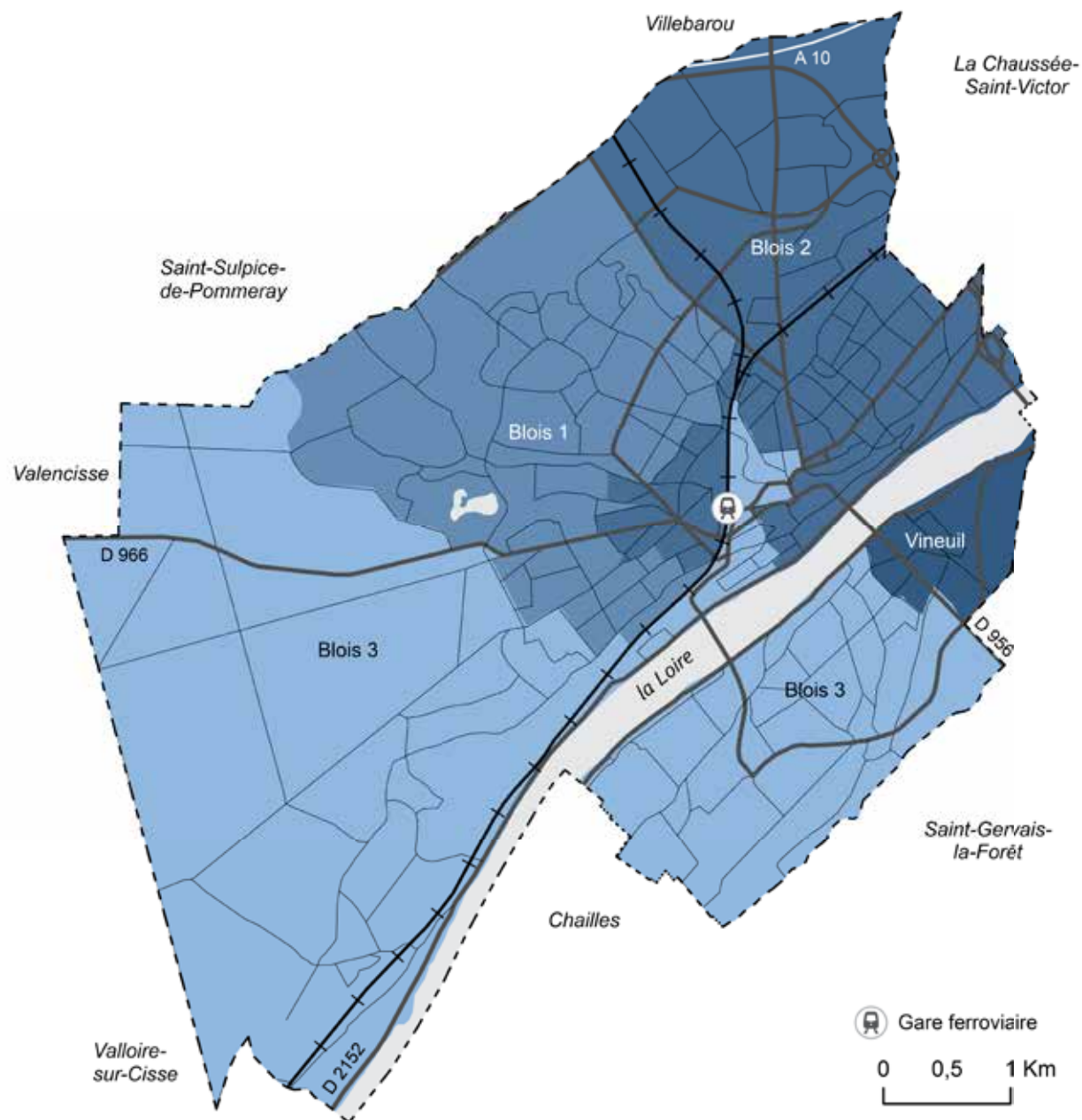


Découpage cantonal de Blois



En 1982 et 1984 les cantons urbains ont été divisés. Ce découpage n'a concerné, en Loir-et-Cher, que les communes de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme.

A l'issue des modifications apportées en 2014, seule la commune de Blois demeure partagée entre 3 cantons.

Notons le cas particulier de la commune nouvelle du Controis-en-Sologne, créée en 2019 et partagée entre le canton de Blois-3 pour les communes déléguées de Fougères-sur-Bière et Ouchamps et le canton de Montrichard pour celles de Contres, Feings et Thenay.